



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Muret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° 2025 02

Objet : Vente d'un véhicule CITROEN Berlingo au garage GINE sis à Carbonne

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n°DE_008_2020 du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en vente divers véhicules par la Communauté de Communes du Volvestre,

Considérant la demande d'achat du garage GINE sis à Carbonne,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la vente au garage GINE du véhicule de marque CITROEN et de modèle Berlingo, immatriculé 714AYE31 en l'état, non roulant, pour pièces, au prix de sept cent cinquante euros.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Inscription au registre.
Pour copie conforme.

A Carbonne, le 11 mars 2025

Le Président
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou sur le site internet : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.